

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 février 2014

NOTE DE PRESENTATION

OBJET : Adaptation du tableau des effectifs pour les filières administrative, technique, animation et médico-sociale

Rapporteur : Philippe Laurent

I - adaptation du tableau des effectifs liée au remplacement d'agents par de nouveaux collaborateurs

La procédure de recrutement visant à remplacer des agents a abouti à la sélection d'agents sur des grades différents. Afin de pouvoir nommer ces candidats, il convient de créer les postes suivants à compter du 1^{er} mars 2014 :

- un poste d'ingénieur territorial à temps complet
- un poste de technicien territorial à temps complet
- un poste de médecin territorial hors classe à temps non complet 40 %

et de supprimer les postes suivants à la même date :

- un poste de rédacteur principal de 1^{ère} classe à temps complet
- un poste de technicien principal de 1^{ère} classe à temps complet
- un poste de médecin territorial à temps non complet 40 %

II - adaptation du tableau des effectifs liée à la promotion d'agents à la suite de la réussite d'un concours ou examen professionnel

Deux adjoints d'animation de 2^{ème} classe ont réussi le concours d'adjoint d'animation de 1^{ère} classe. Leurs missions correspondent à ce grade. Il est donc proposé de créer deux postes d'adjoint d'animation de 1^{ère} classe à temps complet à compter du 1^{er} mars 2014. Les deux postes d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe sont supprimés à la même date.

Par ailleurs, un adjoint d'animation de 1^{ère} classe a réussi le concours d'animateur territorial. Ses missions correspondent à ce grade. Il est donc proposé de créer un poste d'animateur à temps complet à compter du 1^{er} mars 2014. Le poste d'adjoint d'animation de 1^{ère} classe sera supprimé à l'issue du stage de l'agent, s'il est concluant.

III - adaptation du tableau des effectifs liée à des suppressions de poste après titularisation pour stage probant

Un agent de maîtrise principal avait été détaché pour stage sur le grade de technicien territorial. Il a été titularisé. Il est donc proposé de supprimer le poste d'agent de maîtrise principal à compter du 1^{er} mars 2014.

Le bilan s'établit ainsi qu'il suit :

Effectifs autorisés en équivalent temps plein	Au 1 ^{er} février 2014	Au 1 ^{er} mars 2014
Ville	405,81 (dont 1 détaché pour stage)	405,81 (dont 2 détachés pour stage)
CCAS	39,55	39,55
TOTAL :	445,36	445,36

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir adopter le tableau des effectifs au 1^{er} mars 2014.